

LA STRATÉGIE DE HIÉRARCHISATION DES TRAVAUX

Principes de la phase de hiérarchisation des travaux

Dans le cas où le coût des travaux de renforcement dépasseraient un des seuils de prescription fixés à l'article L.515-16 du code de l'Environnement, le propriétaire qui ne souhaiterait pas aller au-delà devra faire un choix dans les travaux listés.

Démarche de hiérarchisation

Le diagnostic réalisé préalablement par un professionnel peut déjà proposer une hiérarchisation des travaux sur laquelle s'appuyer. Néanmoins, le propriétaire a, dans tous les cas, la responsabilité du choix final des travaux qu'il souhaitera mettre en œuvre pour protéger au mieux les occupants. Il est d'ailleurs le mieux placé pour arbitrer entre les différents travaux listés, notamment en fonction des critères d'appréciation énumérés ci-dessous.

L'usage du logement

Exemple :

Dans le cas d'une maison, les choix de travaux à réaliser pourront être différents selon si elle est occupée :

- par une personne âgée seule vivant dans les pièces du rez-de-chaussée
- par une famille occupant le rez-de-chaussée et l'étage

Les synergies avec d'autres objectifs d'amélioration de l'habitat

Exemple :

Si des travaux de renforcement ainsi que des travaux d'isolation sont nécessaires, le propriétaire pourra décider de privilégier les travaux d'isolation qui permettent également d'améliorer la performance énergétique de son bien ainsi que le confort des occupants.

La recherche d'une protection complète mais à un niveau d'intensité moindre

Exemple :

Bien souvent les phénomènes dangereux qui présentent l'intensité la plus élevée ont la probabilité d'occurrence la plus faible.

Le propriétaire pourra choisir de se protéger à un niveau d'intensité moindre, adapté aux phénomènes dangereux de probabilité plus élevée.

Des critères « techniques » par effet

cf. Propositions suivantes

Proposition de critères techniques

<p>Thermique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thermique continu : Le renforcement des fenêtres paraît prioritaire car : <ul style="list-style-type: none"> - le coût peut être limité ; - il s'agit de l'élément le plus vulnérable vis-à-vis des effets thermiques. Cette mesure peut être complétée par le remplacement des éléments inflammables. • Thermique transitoire : Le renforcement des fenêtres paraît prioritaire car : <ul style="list-style-type: none"> - le coût peut être limité ; - il s'agit de l'élément le plus vulnérable vis-à-vis des effets thermiques (ceci est d'autant plus vrai qu'ils sont généralement associés à des effets de surpression).
<p>Surpression</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensité comprise entre 20 et 50 mbar Le renforcement des fenêtres paraît prioritaire car : <ul style="list-style-type: none"> - le but est d'éviter les blessures graves par le bris de vitres (coupures) ; - le coût peut être limité ; - les fenêtres sont l'une des parties les plus vulnérables d'une maison. Le renforcement des fenêtres se fera, en priorité, sur les façades les plus exposées au risque et se poursuivra éventuellement sur les autres faces du bâtiment. Les panneaux vitrés peuvent être les premiers éléments à renforcer (la pose d'un film de sécurité sur double vitrage peut généralement être un bon compromis coût/efficacité). Il peut être complété par des travaux portant sur le système de fermeture et l'ajout de fixations dans le mur. • Intensité comprise entre 50 et 140 mbar Le renforcement des menuiseries extérieures vitrées reste prioritaire car cela reste l'une des parties les plus vulnérables des bâtiments de type habitation individuelle. Il convient de renforcer, avant les éléments non structuraux, les murs de maçonnerie et la toiture.

... LA STRATÉGIE DE HIÉRARCHISATION DES TRAVAUX

Toxique	<p>En maison individuelle, le cas de dépassement des seuils de prescription n'a jamais été constaté pour le coût des travaux de renforcement face à la présence d'effet toxique seul. Toutefois si ce cas venait à se présenter, les hiérarchisations d'aménagements seraient :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'identification d'une pièce de confinement la moins exposée, et présentant peu d'éléments sensibles à la perméabilité à l'air (sous réserve qu'elle soit adaptée à l'effectif à protéger) ;- la mise en œuvre d'un dispositif d'arrêt rapide des systèmes mécaniques de ventilation du logement lorsqu'il est absent ou avéré que l'existant est mal situé ou inadapté à l'objectif de rapidité ;- la mise en œuvre de dispositifs d'obturation sur les entrées d'air et gaines de ventilation en priorité dans la pièce de confinement ;- le renforcement de l'étanchéité à l'air de la pièce de confinement suivant l'efficacité des travaux, en parallèle avec la mise en œuvre de dispositifs d'obturation sur les entrées d'air et gaines de ventilation dans le reste du bâtiment ou du logement. <p><i>Nota : Les fiches effets toxiques élaborées par le CETE de Lyon détaillent les mesures techniques : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr</i></p>
Plusieurs types d'effets	<p>De manière générale, il n'y a pas qu'une seule solution envisageable. Les solutions peuvent prendre en compte des combinaisons d'effets, leurs intensités respectives, l'orientation du bâtiment...</p> <p>On peut citer, de manière non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none">- se protéger de tous les effets, mais face à des effets d'intensité moindre que ceux dimensionnés au PPRT ;- se protéger en priorité face à un effet, le choix peut alors être fait suivant les niveaux d'intensité⁽¹⁾ ou d'aléas⁽²⁾ ;- se protéger en réalisant les travaux qui concourent à la réduction de la vulnérabilité face à plusieurs effets à la fois.

(1) Très grave, grave ou significatif

(2) TF+, TF, F+, F, M+, M ou Fai